



Convocation	14/03/25	Membres en exercice	13	Présents	7
Publié le		Votants	8	Procurations	4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 24 MARS 2025 À 16h00
Président de séance : Pascal BUGIS**

N° 2025/012

**Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique déléguée
à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet par le Syndicat Mixte de
l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet - Approbation de la convention**

Étaient présents :

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Christophe TESTAS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS, Christel AIZES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient représentés :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL donne pouvoir à Didier HOULÈS, Christine BERNOT donne pouvoir à Christophe TESTAS

DÉPARTEMENT DU TARN : Florence ESTRABAUD donne pouvoir à Didier HOULÈS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Olivier FABRE donne pouvoir à Pascal BUGIS

Étaient absents, excusés:

RÉGION OCCITANIE : Jean-Luc GIBELIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU

Secrétaire de séance:

Didier HOULÈS

Délibération n° 2025/012

Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique déléguée à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet par le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet - Approbation de la convention

Considérant que l'aéroport de Castres-Mazamet est un outil essentiel pour le développement économique, touristique et de loisirs que le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet souhaite réaliser les travaux nécessaires au maintien de son exploitation et permettre également son développement,

Considérant que la piste actuelle, ses taxiways et ses parkings présentent aujourd'hui des dégradations structurelles qui doivent être renouvelées,

Considérant que, compte tenu de la technicité de cette opération, le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet souhaite confier à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la passation, l'exécution et le suivi administratif et financier des travaux dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée assurée sans rémunération,

Considérant que les engagements respectifs des parties sont déterminés dans le cadre d'une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation de ces travaux,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée.



Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pascal BUGIS, Christel AIZES et Olivier FABRE (pouvoir à Pascal BUGIS) ne prennent pas part au vote)

- approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet et la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, annexée à la présente délibération,

- autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention susvisée.

Dit que les crédits correspondant au financement de la dépense seront inscrits au budget 2025 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet : chapitre 23 - compte 2313.

Fait et délibéré à Castres, le 24 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZMET

Pascal BUGIS